

Revision PLU Marcoussis

De: Yvon <yvon.titren@wanadoo.fr>
Envoyé: mercredi 18 avril 2018 15:41
À: revision-plu
Objet: Marcoussis-PLU-Révision n°1 Zone UH1-Accès

A l'attention de Monsieur Bernard-Claude PANET, commissaire enquêteur

Monsieur,

La largeur des accès à 3,50 m est une nouvelle règle

La valeur d'usage était moindre, et la distance de retrait éventuelle par rapport à la limite séparative conduisant à la voirie devait avoir une valeur minimale de 2,50 m.

Je veux bien comprendre la justification d'un meilleur confort.

Par contre, cette nouvelle règle, une fois de plus, va à l'encontre de l'augmentation du droit à construire puisqu'elle rend des parcelles arrières non constructibles du fait de l'enclavement.

Je souhaiterais que cette règle soit aménagée pour prendre en compte l'historique d'aménagement des zones déjà fortement urbanisées, notamment UH1.

La multitude des contraintes nouvelles s'ajoutant les unes aux autres, et portant:

- sur les retraits
- l'emprise au sol
- les accès
- les servitudes de cour commune
- etc

réduisent avec le temps le droit à construire de façon continue depuis des années, en contradiction avec l'Esprit des lois, donc La Loi.

Je me tiens à votre disposition, pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Monsieur Le Commissaire enquêteur, mes sincères et respectueuses salutations.

Docteur Yvon Titren